

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'AQCIE ET DU CIFQ

HQD - DEMANDE RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES TARIFS D'ELECTRICITE POUR L'ANNEE TARIFAIRE 2018-2019

- 1. Références :**
- (i) Rapports annuels du Transporteur
 - (ii) R-3981-2016, B-0030, page 8
 - (iii) R-4012-2017, B-0034, page 8
 - (iv) Dossiers tarifaires du Distributeur, Document Répartition du coût de service de l'année témoin, Tableau 53

Préambule :

La référence (i) présente le taux de pertes réel du Transporteur pour l'année spécifiée.

La référence (ii) présente une prévision du taux de pertes du Transporteur pour l'année 2017.

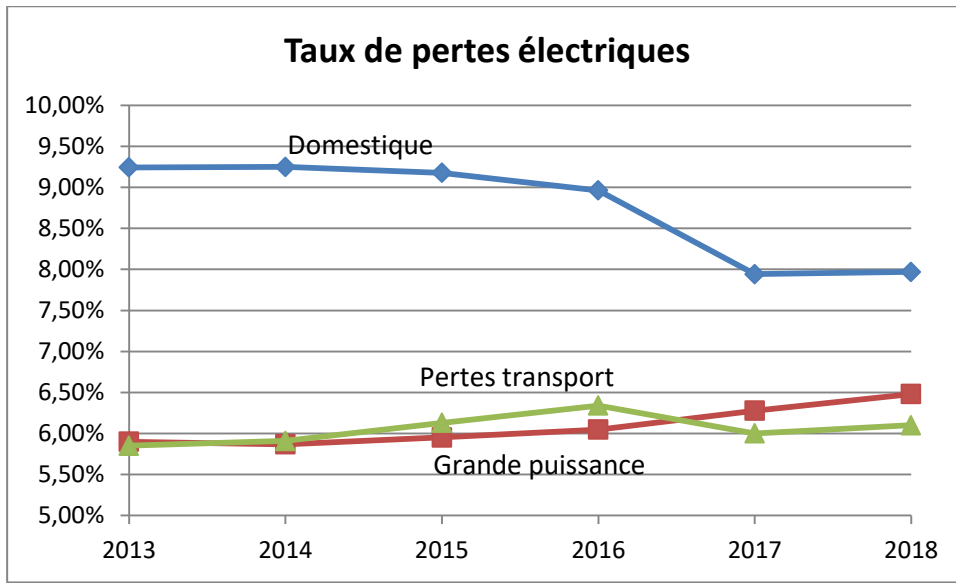
La référence (iii) présente une prévision du taux de pertes du Transporteur pour l'année 2018.

La référence (iv) présente une prévision du taux de pertes de chaque catégorie de clients.

Le tableau ci-dessous présente le taux de pertes sur la période 2013-2018 pour les clients Domestiques, les clients Grande puissance (Tarif L), ainsi que le taux de pertes du Transporteur. Il présente également l'écart entre le taux de pertes des clients Domestiques et celui des clients Grande puissance.

	Tableau 53 du document		Rapports annuels	Écart :	
	Répartition des coûts		HQT		
	Prévision		Réel		
	Domestique	GP	HQT	Domestique vs GP	
2013	9,24%	5,90%	5,85%	3,34%	
2014	9,25%	5,87%	5,91%	3,38%	
2015	9,18%	5,95%	6,13%	3,23%	
2016	8,96%	6,05%	6,34%	2,91%	
2017	7,94%	6,28%	6,00%	prévision	1,66%
2018	7,97%	6,48%	6,10%	prévision	1,49%

La figure ci-dessous montre l'évolution du taux de pertes sur la période 2013-2018 pour les clients Domestiques, les clients Grande puissance (Tarif L), ainsi que l'évolution du taux de pertes du Transporteur.



On peut constater que le taux de pertes des clients Grande puissance est en croissance depuis 2013. Il correspond approximativement au taux de pertes du Transporteur pour les années 2013 et 2014, est inférieur à celui du Transporteur pour les années 2015 et 2016 et est nettement supérieur à celui du Transporteur pour les années 2017 et 2018.

Concernant le taux de pertes des clients Domestiques, on peut constater une tendance à la baisse qui s'accroît à partir de l'année 2016.

Par ailleurs, l'écart entre le taux de pertes des clients Domestiques et celui des clients Grande puissance est de 3,34% en 2013 et diminue à 1,49% en 2018.

Demandes :

1.1 Veuillez expliquer et justifier l'évolution du taux de pertes des clients Grande puissance en comparaison de l'évolution du taux de pertes du Transporteur à partir de l'année 2016.

1.2 Veuillez expliquer et justifier la diminution du taux de pertes des clients Domestiques.

1.3 Veuillez expliquer et justifier que le taux de pertes des clients Domestiques diminue alors que celui des clients Grande puissance augmente.

1.4 Veuillez justifier la diminution de l'écart entre le taux de pertes des clients Domestiques et celui des clients Grande puissance.

- 2. Références :**
- (i) B-0005, page 7
 - (ii) Rapport annuel 2016 du Distributeur, HQD-6, document 19, page 6

Préambule :

Le tableau de la référence (i) indique un taux de relève de compteurs de 96% en 2016 et de 97% jusqu'en juin 2017.

La référence (ii) indique qu'il y a 3 825 000 compteurs installés au 31 décembre 2016 dans le cadre du projet LAD.

Demandes :

2.1 Veuillez indiquer le nombre et le pourcentage de compteurs qui permettent une lecture à distance ainsi que le nombre et le pourcentage de compteurs qui ne permettent pas la lecture à distance.

2.2 Veuillez préciser si le taux de relève de compteurs de 97% concerne l'ensemble des compteurs ou uniquement les compteurs qui ne permettent pas la lecture à distance.

- 3. Références :**
- (i) B-0005, page 8
 - (ii) B-0012, page 6

Préambule :

À la référence (i), le Distributeur présente les éléments qui expliquent la hausse tarifaire demandée de 1,1%.

Il mentionne notamment que les effets des températures plus douces des deux derniers hivers contribuent à une diminution du coût de service de 1,3%.

Au tableau de la référence (ii), il est indiqué que selon les modalités en vigueur de disposition du compte de nivellement pour aléas climatiques, la diminution du coût de service serait de 1,7%.

Selon notre compréhension, le maintien des dispositions en vigueur pour le compte de nivellement permettrait de réduire la hausse tarifaire à 0,7%.

Demande :

3.1 Veuillez confirmer notre compréhension. Si vous ne confirmez pas, veuillez indiquer quelle serait la hausse tarifaire et expliquer votre réponse.

4. Références : (i) B-0037, page 7
(ii) B-0030, page 6

Préambule :

Le tableau de la référence (i) indique les valeurs suivantes pour les investissements à impact main-d'œuvre :

- 2016 : 467,7 M\$
- 2019 : 482,9 M\$

soit une augmentation de 3,25%.

Il est également mentionné : *Les investissements à impact main-d'œuvre sont essentiellement réalisés par la main-d'œuvre interne, soit l'effectif métiers-lignes, de même que les ingénieurs et techniciens responsables de l'ingénierie des projets.*

Le tableau de la référence (ii) montre la capacité de réalisation métiers-lignes. Pour les heures reliées aux investissements, il indique 1 320 591 pour l'année 2016 et 1 300 291 pour l'année 2018, soit une diminution de 1,5%.

Il apparaît donc que, pour l'année 2018 en comparaison avec l'année 2016, il y a moins d'heures reliées aux investissements, mais qu'il y a plus d'investissements à impact main-d'œuvre.

Demande :

4.1 Veuillez commenter quant à la capacité de réaliser les investissements à autoriser pour l'année 2018.

5. Référence : B- 0037, page 9

Préambule :

La référence mentionne :

Les investissements de l'année de base totalisent 576,0 M\$, en hausse de 19,2 M\$ par rapport à ceux autorisés. Le niveau d'investissement en Mesurage et relève (rubrique Maintien des actifs), expliqué à la section 3.1, ainsi que la variation constatée dans les investissements à impact main-d'oeuvre expliquent principalement cette hausse. Les modifications apportées à l'ASC 715 ont eu pour effet de rehausser le niveau des investissements à impact main-d'oeuvre. Cette hausse a toutefois été atténuée par la réallocation d'une portion de la force de travail initialement prévue pour les projets inférieurs à 10 M\$ vers les projets supérieurs à 10 M\$ en fonction de priorités du Distributeur et de la force de travail disponible totale.

Demandes :

- 5.1** Veuillez préciser le montant du rehaussement du niveau des investissements à impact main-d'œuvre causé par les modifications apportées à l'ASC 715.
- 5.2** Veuillez préciser le montant de la réallocation d'une portion de la force de travail initialement prévue pour les projets inférieurs à 10 M\$ vers les projets supérieurs à 10 M\$.

6. Référence : B- 0037, page 12

Préambule :

La référence présente les tableaux suivants :

**TABLEAU 7 :
NOMBRE DE COMPTEURS DIFFICILES D'ACCÈS (MILLIERS)**

	Année historique 2016	D-2017-022	Année de base 2017	Année témoin 2018	2019	Total
Résidentiel	2	42	31	44	20	97
CII	-	4	19	3	-	22
Total	2	46	50	47	20	119

**TABLEAU 8 :
COÛTS TOTAUX PRÉVUS DES COMPTEURS INSTALLÉS DANS LES LIEUX DIFFICILES D'ACCÈS (M\$)**

	Année historique 2016	D-2017-022	Année de base 2017	Année témoin 2018	2019	Total
Compteurs - achat et installation	0,4	12,1	23,3	15,9	5,2	44,8

À la colonne D-2017-022 on peut constater qu'il y a 42 000 compteurs résidentiels et 4 000 compteurs CII pour un coût total de 12,1 M\$, soit un coût unitaire de 263 \$.

À la colonne Année témoin 2018 on peut constater qu'il y a 44 000 compteurs résidentiels et 3 000 compteurs CII pour un coût total de 15,9M\$, soit un coût unitaire de 338 \$.

Demandes :

- 6.1** Veuillez présenter séparément le coût pour les compteurs résidentiels et les CII.
- 6.2** Pour chacun des types de compteurs (résidentiel et CII), veuillez fournir le prix d'achat et le coût d'installation.
- 6.3** Veuillez expliquer la différence entre le coût unitaire de D-2017-022 (263 \$) et le coût unitaire de l'Année témoin 2018 (338 \$).

7. Référence : B-0037, page 13

Préambule :

La référence présente le tableau suivant concernant les projets en amélioration de la qualité:

TABLEAU 9 :
PROJETS INFÉRIEURS À 10 M\$ EN AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (M\$)

COMPOSANTES	Année historique 2016	Autorisé 2017 (D-2017-022)	Année de base 2017	Année témoin 2018
Investissements à impact main-d'œuvre	-	-	-	-
Autres investissements	12,9	15,4	23,2	29,1
<i>Logiciels d'application bureautique et développement Web</i>	4,6	8,5	4,9	15,2
<i>Logiciels d'application opérationnelle</i>	1,3	0,5	9,9	10,3
<i>Équipements de soutien et autres</i>	7,0	6,4	8,5	3,6
TOTAL	12,9	15,4	23,2	29,1

On peut constater une augmentation importante des investissements relatifs aux logiciels.

Demande :

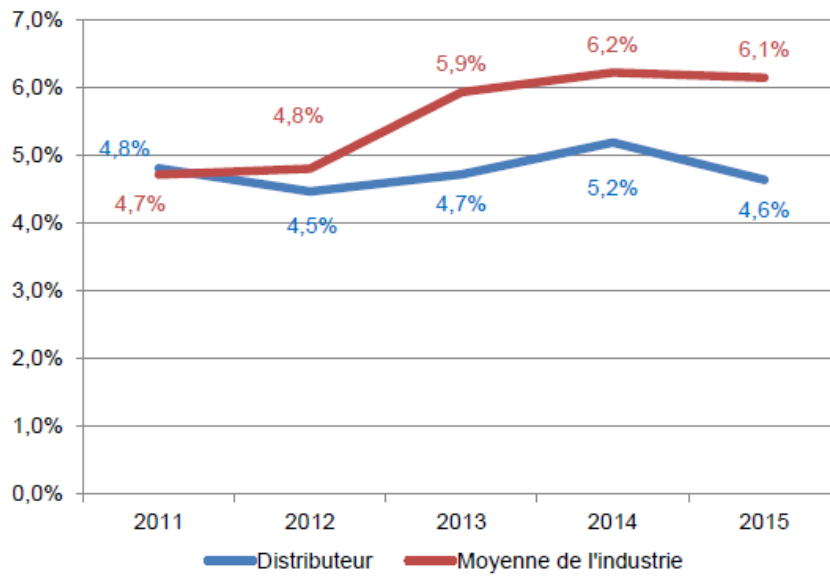
7.1 Veuillez indiquer si des investissements reliés aux logiciels sont prévus après 2018.

- 8. Références :**
- (i) B-0037, page 23
 - (ii) Dossiers tarifaires, document présentant la base de tarification détaillée
 - (iii) Dossiers tarifaires, document présentant les investissements.

Préambule :

La référence (i) présente la figure suivante montrant les investissements annuels par rapport aux immobilisations non amorties.

FIGURE A-1 :
INVESTISSEMENTS ANNUELS PAR RAPPORT AUX IMMOBILISATIONS NON AMORTIES
COMPARAISON ENTRE LE DISTRIBUTEUR ET L'INDUSTRIE



Le Distributeur conclut :

L'indicateur de la moyenne de l'industrie affiche une stabilité depuis 2013 (année où deux compagnies en particulier expliquent la croissance de 4,8 % à 5,9 %). Pour sa part, l'indicateur du Distributeur décroît en 2015, après deux années d'augmentation de ses investissements en raison notamment du projet LAD. De façon générale, l'exercice de balisage permet de constater que le niveau d'investissement du Distributeur est comparable à celui de la moyenne de l'industrie.

Le tableau suivant a été réalisé à partir des données des références (ii) et (iii).

Pour la référence (ii) il s'agit d'un historique de la valeur nette des immobilisations en exploitation au 1^{er} janvier de l'année concernée et, pour la référence (iii), il s'agit de l'historique des investissements totaux pour chacune des années 2011-2015.

Pourcentage des investissements totaux
par rapport aux immobilisations nettes (non amortis)

	Immobilisations nettes 01-janv M\$	Investissements totaux M\$	
2011	8 267,54	758,1	9,17%
2012	8 344,64	728,2	8,73%
2013	8 332,19	749,5	9,00%
2014	8 566,31	819,0	9,56%
2015	8 798,86	780,3	8,87%

On peut constater que le ratio des investissements totaux par rapport aux immobilisations nettes est beaucoup plus élevé que celui montré à la Figure A-1 pour le Distributeur pour chacune des années 2011-2015.

Demandes :

8.1 Veuillez fournir les valeurs qui ont permis de calculer les pourcentages montrés à la Figure A-1 pour le Distributeur.

8.2 Veuillez expliquer et justifier ces valeurs.

9. Référence : Dossiers tarifaires du Distributeur, document Répartition du coût de service, Tableau 8 ou 8A, et Tableau 11

Préambule :

Le tableau 8 ou 8A de chacun des dossiers tarifaire du Distributeur présente le coût de prestation du service de transport selon les catégories de consommateurs.

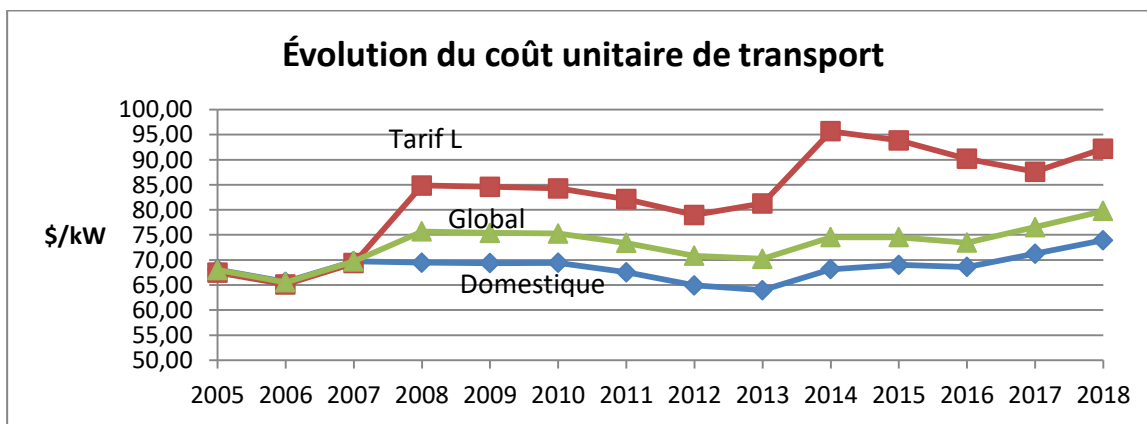
Le tableau 11 de chacun des dossiers tarifaires du Distributeur présente la pointe coïncidente annuelle selon les catégories de consommateurs.

À partir de ces données, l'AQCIE et le CIFQ ont calculé le coût unitaire de transport pour les clients de la catégorie Domestique, du tarif L et le coût unitaire global sur la période 2005-2018.

Le tableau ci-dessous présente les résultats.

	Domestique \$/kW	Tarif L \$/kW	Global \$/kW
2005	68,10	67,49	67,99
2006	65,62	65,12	65,54
2007	69,76	69,35	69,70
2008	69,45	84,84	75,69
2009	69,36	84,58	75,38
2010	69,41	84,28	75,28
2011	67,55	82,14	73,37
2012	64,92	78,97	70,81
2013	63,96	81,25	70,23
2014	68,15	95,67	74,54
2015	69,02	93,84	74,54
2016	68,60	90,17	73,45
2017	71,25	87,59	76,54
2018	73,94	92,20	79,78

La figure ci-dessous illustre les mêmes résultats.



On peut constater que le coût unitaire de transport des clients au tarif Domestique et des clients au tarif L est très semblable au coût unitaire global sur la période 2005-2007.

À l'année 2008, le coût unitaire de transport des clients au tarif L augmente de façon appréciable alors que celui des clients au tarif Domestique diminue par rapport au coût global.

On constate également une hausse appréciable du coût unitaire des clients au tarif L à l'année 2014 alors que le coût unitaire des clients au tarif Domestique suit la même évolution que le coût unitaire global.

Demandes :

- 9.1 Veuillez expliquer et justifier l'augmentation du coût unitaire de transport des clients au tarif L à l'année 2008.
- 9.2 Veuillez expliquer et justifier l'augmentation du coût unitaire de transport des clients au tarif L à l'année 2014.

10. Référence : Dossiers tarifaires du Distributeur, document Répartition du coût de service Tableau 11

Préambule :

Le tableau 11 de chacun des dossiers tarifaires du Distributeur présente la pointe coïncidente annuelle selon les catégories de consommateurs.

Le tableau ci-dessous présente un historique de la **prévision** de la pointe coïncidente annuelle selon les catégories de consommateurs sur la période 2012-2016.

Pointes coïncidentes annuelles						
	Grande	Contrats				
Domestique	puissance	spéciaux	Généraux	LG ¹	Total	
MW	MW	MW	MW	MW	MW	MW
2012	20382	5083	3367	7876		36710
2013	21167	4750	3395	7821		37134
2014	21032	3024	3173	8147	1667	37043
2015	21160	3137	3234	8598	1688	37818
2016	21260	3097	3327	8453	1837	37974

1: Les clients au tarif LG ont été inclus à la catégorie Généraux en 2014

Demande :

10.1 Fournir la pointe coïncidente annuelle **réelle** ainsi que la pointe coïncidente réelle normalisée selon les catégories de consommateurs sur la période 2012-2016.

11. Référence : B-0045, page 77, Tableau 50

Préambule :

Le tableau de la référence présente les puissances coïncidentes haute tension par catégorie de consommateurs pour chacun des mois de l'année 2018.

On peut remarquer que la pointe mensuelle des clients au tarif L la plus élevée est au mois d'avril.

Demande :

11.1 Veuillez indiquer comment le Distributeur évalue la pointe coïncidente mensuelle des clients au tarif L.